RENTRÉE 2015/16

L'ÉCOLE A CENT ANS

EXPOSITION
GALERIE M^ME DE GRAFFIGNY
25 NOV. › 20 DÉC. 2015

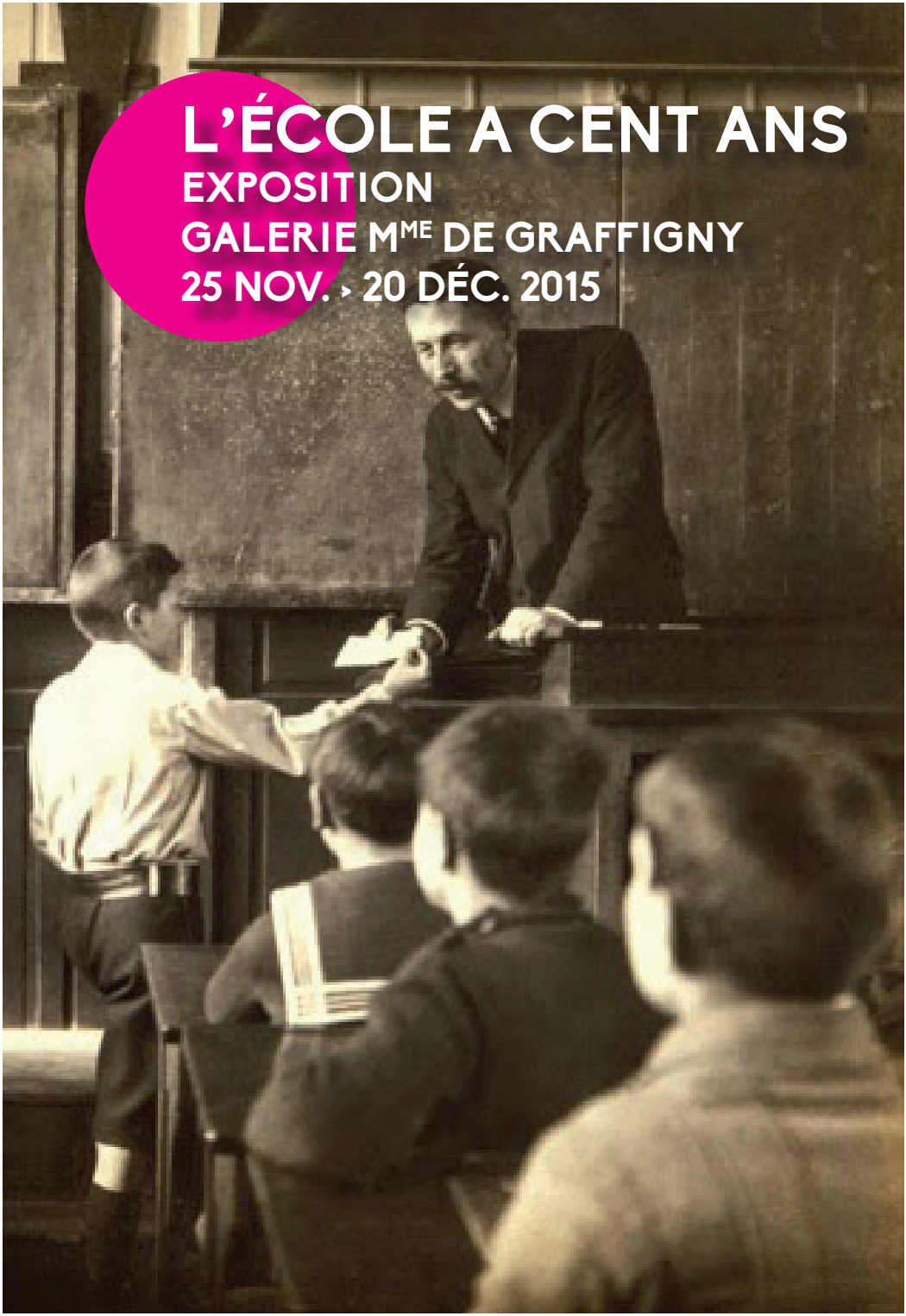

EDITO

Entre inquiétude et impatience, la rentrée est toujours un moment clé de l'année pour les enfants et les parents. Pour garantir à tous le meilleur accueil possible, les services municipaux ont effectué les grands et petits travaux d'été.

Depuis la rentrée précédente, la nouvelle organisation des rythmes scolaires a été observée et analysée par le groupe de travail constitué d'un enseignant et d'un parent par école, de l'adjoint délégué à l'éducation, Olivier Airaud, accompagné des techniciens du service éducation de la Ville.
En concertation avec l'ensemble de ces acteurs, un premier bilan a permis d'apporter à cette année 2015/2016 des améliorations qui placent l'intérêt de l'enfant au centre des préoccupations. Bien sûr, ce travail se poursuivra au cours de l'année scolaire.

Enfin, bonnes nouvelles pour les familles villaroises : elles concernent la baisse du prix des repas, la déclaration fiscale de la garde des enfants de moins de 6 ans et, plus simple et plus pratique, le paiement en ligne est enfin possible !

Vous découvrirez au travers de ce guide toutes les informations pratiques liées à la scolarité de votre enfant ainsi que les contacts utiles pour vous accompagner dans vos démarches.

En route pour une nouvelle année scolaire !
A tous, élève, parent, enseignant, nous souhaitons une très bonne rentrée.

Olivier Airaud,
Adjoint délégué à l'éducation

François Werner,
Maire de Villers-lès-Nancy

ACCUEIL DES ENFANTS, MODE D'EMPLOI

RESTAURATION ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

La restauration scolaire et l'accueil périscolaire, ouverts à tous les enfants scolarisés à Villers-lès-Nancy (dans la limite des places disponibles et des possibilités d'encadrement) sont des services facultatifs et indépendants rendus par la commune.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À LA RESTAURATION ET À L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ?

Les réservations et annulations doivent se faire impérativement le jeudi avant 11h pour la semaine suivante en mairie. Tout enfant non inscrit ne pourra pas être accepté en accueil périscolaire ou en restauration scolaire.

QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE, OU DE RETARD ?

Toute absence doit être signalée au service inscriptions et au directeur périscolaire, responsable et gestionnaire du groupe d'enfants. En cas de maladie ou d'accident, l'absence devra être signalée le jour même en mairie et accompagnée d'un justificatif faute de quoi les prestations seront dues par la famille.
La récupération de l'enfant par un tiers nécessite de prévenir le directeur, dès l'arrivée en garderie.

ET COMMENT FAIRE SI MON ENFANT EST MALADE ?

Sans ordonnance, notre équipe ne peut administrer le traitement de votre enfant. Les médicaments devront être transmis au directeur.

SEMAINE TYPE EN MATERNELLE

ÉCOLE SUZANNE HERBINIÈRE-LEBERT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Les enfants inscrits à l'ALSH sont pris en charge par les animateurs La garderie est ouverte jusqu'à 12h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h30	TAP	TAP		TAP	TAP
16h30 18h00 18h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

ÉCOLE ALBERT CAMUS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h35	Pause méridienne	Pause méridienne	Les enfants inscrits à l'ALSH sont pris en charge par les animateurs La garderie est ouverte jusqu'à 12h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h00		TAP			TAP
16h30 18h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

ÉCOLE CLAUDE DÉRUET

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Garderie APE	Garderie APE	Garderie APE	Garderie APE	Garderie APE
8h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Les enfants inscrits à l'ALSH sont pris en charge par les animateurs La garderie est ouverte jusqu'à 12h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h00	TAP			TAP	
16h30 18h30	Garderie APE	Garderie APE		Garderie APE	Garderie APE

SEMAINE TYPE À L'ÉLÉMENTAIRE

ÉCOLE DES AIGUILLETTES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Les enfants inscrits à l'ALSH sont pris en charge par les animateurs La garderie est ouverte jusqu'à 12h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h30	TAP	TAP		TAP	TAP
16h30	étude surveillée	étude surveillée		étude surveillée	étude surveillée
18h00					
18h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

ÉCOLE ALBERT CAMUS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Les enfants inscrits à l'ALSH sont pris en charge par les animateurs La garderie est ouverte jusqu'à 12h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h00	étude surveillée	TAP		étude surveillée	TAP
16h30		étude surveillée			étude surveillée
18h00					
18h30	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire

ÉCOLE SIMON DE CHATELLUS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Garderie APE	Garderie APE	Garderie APE	Garderie APE	Garderie APE
8h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h30	Pause méridienne	Pause méridienne	Les enfants inscrits à l'ALSH sont pris en charge par les animateurs La garderie est ouverte jusqu'à 12h30	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h00	TAP			TAP	
16h30	étude surveillée	étude surveillée		étude surveillée	étude surveillée
18h00					
18h30	Garderie APE	Garderie APE		Garderie APE	Garderie APE

LES TARIFS 2015/2016

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Matin de 7h30 à 8h30	1,15 €
Mercredi de 11h30 à 12h30	1,15 €
Après-midi de 16h30 à 17h30	2,25 €
Après-midi de 16h30 à 18h30	4,50 €

Au-delà de 18h30, pénalité forfaitaire de 4,60 €

ACCUEIL DE LOISIRS

Repas + après-midi + goûter
Minimum : 1,70 € / Maximum : 8,10 €
Après-midi + goûter
Minimum : 1,20 € / Maximum : 5,65 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Villarois	0 à 1200 € = 4,00 € par repas
Villarois	+ 1200 € = 5,00 € par repas
Extérieur	8,00 € par repas
P.A.I. *	3,36 €

** procole d'accueil personnalisé, sur présentation de justificatif*

Réglez en ligne avec TIPI, c'est nouveau !

TIPI

BON À SAVOIR

Les tarifs sont dégressifs au-delà du premier enfant

Selon certaines conditions, vous pouvez bénéficier des tarifs aidés pour les activités périscolaires et la restauration scolaire. Renseignez-vous auprès du CCAS !
Tél. : 03 83 92 12 18

LES ÉCOLES À VILLERS

ADRESSES	DIRECTION	TÉLÉPHONE
Élémentaire Albert Camus 2 rue des Cisterciens	Alain Rombaut	03 83 27 57 42
Élémentaire du Château 4 rue Albert 1er	Sylvie Duwelz	03 83 28 08 65
Élémentaire Aiguillettes 6 rue Maurice André	Eric Laugel	03 83 28 55 73
Maternelle Albert Camus 2 rue des Cisterciens	José Garcia	03 83 28 09 23
Maternelle Claude Déruet Rue Albert 1er	Marie-Odile Smodis-Marchal	03 83 28 34 83
Maternelle Herbinière-Lebert Bd du Maréchal Lyautey	Annick Roussel	03 83 27 05 56

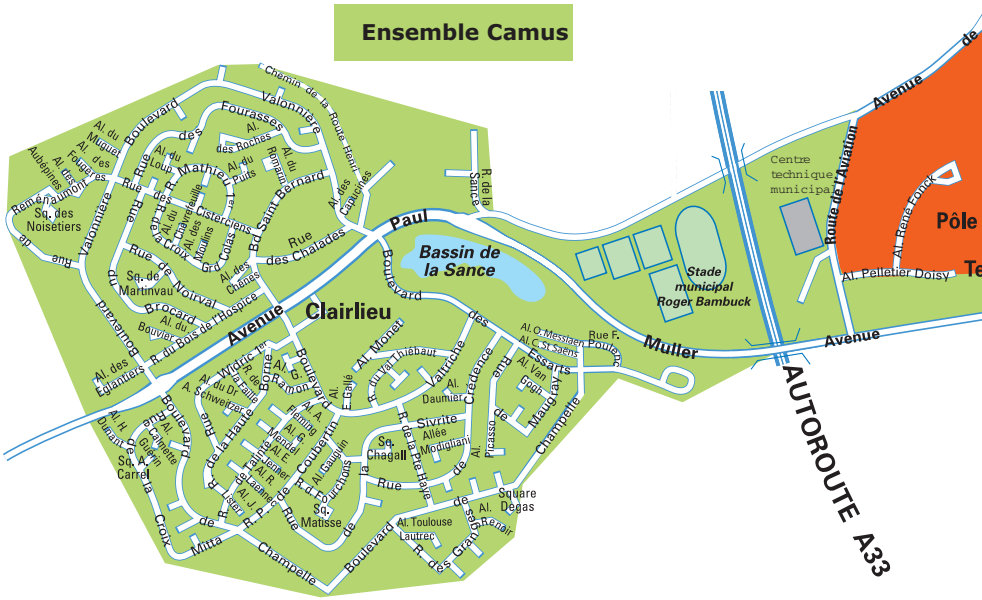

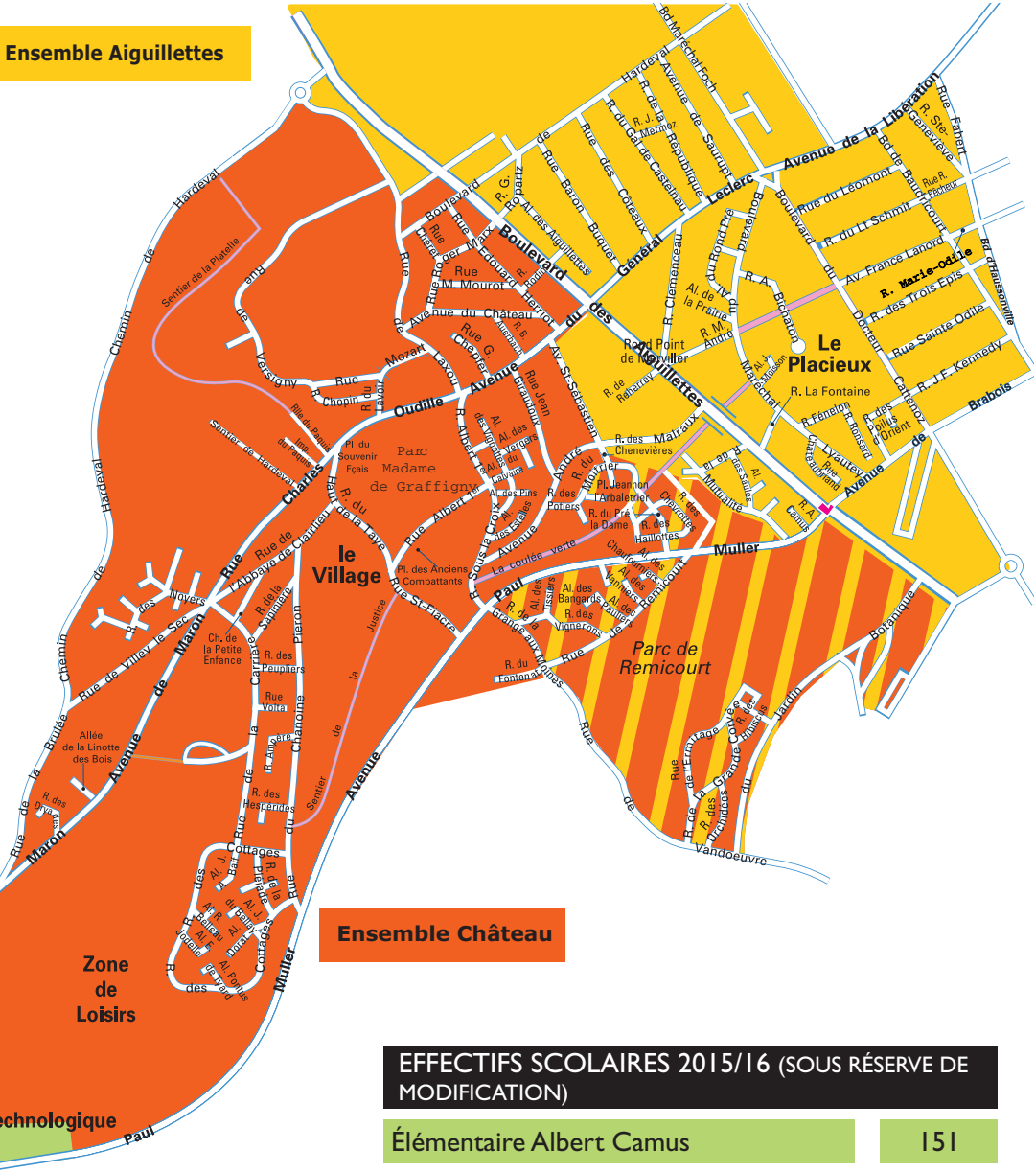
Ensemble Aiguillettes
Ensemble Château
le Village
Parc Madame de Graffigny
Parc de Remicourt
Le Placieux
Zone de Loisirs
Avenue de la Libération
Boulevard du Général Leclerc
Rue de Varsigny
Rue de Hardeval
Chemin de Hardeval
Rue de Verley le Sec
Avenue de Maron
Rue de l'Abbaye de Clairfaye
Rue de la Brulée
Rue de la Tuye
Rue Albert 1er
Rue St-Pierre
Rue de la Justice
Rue Paul Muller
Avenue Oudille
Avenue du Château
Avenue St-Sébastien
Rue Jean Chaperon
Rue Mozart
Rue Chopin
Rue Charles Baudouin
Rue Souquet Roux
Rue Jean Mermoz
Rue Edouard Herriot
Rue Roger Salengro
Rue Baron Buquet
Rue des Coteaux
Rue du Gal de Castelnau
Rue de la République
Avenue de Saurupt
Rue Clemenceau
Rue A. Bichaton
Rue du Léomont
Rue Ste-Geneviève
Rue Farber
Rue Marie-Odile
Rue Sainte-Odile
Rue des Trois Epis
Rue J.F. Kennedy
Rue de Brabois
Rue de Vandoeuvre
Rue de la Grande Corvée
Rue de l'Ermitage
Rue de la Sapinière
Rue de la Chanoinne
Rue de la Corvée
Rue des Peupliers
Rue des Hespérides
Rue des Pommiers
Rue des Poiriers
Rue des Vignerons
Rue des Potiers
Rue des Hauttes
Rue du Pré la Dame
Rue du Moutier
Rue du Fontenis
Rue du Jardin Botanique
Rue des Cottages
Rue des Prunelles
Rue des Vignes
Rue des Vignes Blanches
Rue des Vignes Rouges
Rue des Vignes Jaunes
Rue des Vignes Noires
Rue des Vignes Vertes
Rue des Vignes Bleues
Rue des Vignes Grises
Rue des Vignes Violettes
Rue des Vignes Roses
Rue des Vignes Oranges
Rue des Vignes Marrons
Rue des Vignes Noires
Rue des Vignes Blanches
Rue des Vignes Rouges
Rue des Vignes Jaunes

L'ACCUEIL DES ENFANTS

L'ACCUEIL DE LOISIRS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Géré par la ville, l'accueil de loisirs, composé d'un personnel qualifié, accueille les enfants de 3 à 12 ans. Il fonctionne dans les locaux du restaurant scolaire M^me^ de Graffigny, rue Albert 1^er,^ les mercredis et pendant les petites vacances scolaires. L'arrivée est prévue entre 7h45 et 9h30 et la sortie entre 16h30 et 18h30.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À L'ACCUEIL DE LOISIRS ?

Pour les mercredis, les réservations doivent se faire impérativement le jeudi avant 11h pour la semaine suivante en mairie. Pour les petites vacances scolaires, les inscriptions doivent être prises 3 semaines avant le début des vacances scolaires et closes une semaine avant le début de la première période de fonctionnement.
Pour inscrire son enfant, rendez-vous au bureau des inscriptions (du lundi au vendredi, de 8h30 à12h et de13h30 à 17h30, par téléphone au 03 83 92 12 10 ou par mail à : inscriptions@villerslesnancy.fr, avec les pièces suivantes :
- l'avis d'imposition ou de non imposition 2015 (sur les revenus 2014),
- le livret de famille,
- le carnet de santé,
- une photo d'identité de l'enfant.

Une fois ces pièces transmises, les enfants sont inscrits pour la journée et la semaine complète, le déjeuner et le goûter étant compris. En cas d'imprévus, il est possible d'annuler l'inscription, moyennant un délai de deux jours précédant le mercredi, avant 17h30, sans quoi l'inscription sera facturée.

Périodes	Dates de fonctionnement	Inscriptions	Nombre de jours
Toussaint	Du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2015	28 septembre au 9 octobre 2015	10
Noël	Du lundi 21 au vendredi 31 décembre 2015	Du 30 novembre au 11 décembre 2015	8
Hiver	Du lundi 8 février au vendredi 19 février 2016	Du 18 au 29 janvier 2016	10
Printemps	Du lundi 4 avril au vendredi 15 avril 2016	Du 14 mars au 25 mars 2016	10

MODE D'EMPLOI

MON ENFANT ÉTAIT DÉJÀ INSCRIT À L'ACCUEIL DE LOISIRS L'ANNÉE DERNIÈRE, AI-JE QUELQUE CHOSE À FAIRE ?

Oui, les dossiers des enfants ayant déjà fréquenté l'Accueil de loisirs l'année précédente doivent être renouvelés à chaque rentrée de septembre.

MON ENFANT PEUT-IL QUITTER SEUL L'ACCUEIL DE LOISIRS ?

De manière à garantir leur sécurité, seuls les enfants de plus de 6 ans sont autorisés à quitter seuls l'accueil de loisirs à partir de 16h30, uniquement sur présentation d'une décharge signée de ses parents ou tuteurs.

ET SI MON ENFANT EST SCOLARISÉ AUX AIGUILLETTES ET À CAMUS ?

Les enfants qui ne sont pas scolarisés au groupe scolaire du Château ont la possibilité d'être véhiculé en bus vers l'accueil de loisirs. Pour les enfants inscrits en garderie les mercredis de 11h30 à 12h30 une collation sera proposée.

ET AU SUJET DES TARIFS, COMME ÇA SE PASSE ?

La fourchette des prix se situe entre 2,40€ et 12,20€ pour les petites vacances scolaires, en fonction du quotient familial.

L'ACCUEIL DES ENFANTS, MODE D'EMPLOI

LE PÉDIBUS

Animé et encadré par les parents, le pédibus est un service convivial, écologique et pédagogique pour desservir chaque groupe scolaire.
Une réunion d'information accessible à tous aura lieu à la rentrée. Une bonne façon de découvrir ce nouveau moyen de locomotion !
Pour de plus amples informations, contacter Valérie MAIMBOURG au 03 83 92 12 17 ou par mail à vma@villerslesnancy.fr

ETUDES SURVEILLÉES

Le service d'étude surveillée accueille les enfants des écoles élémentaires après la classe pour leur permettre de faire leurs devoirs dans le calme, avec l'aide d'un intervenant. Pour les modalités, il est nécessaire de contacter le directeur.

Deux forfaits sont proposés :
- pour 1 à 8 présences : 17,30 € par mois, quelque soit le nombre de présences de votre enfant
- à partir de 9 présences : 35,20 € par mois, quelque soit le nombre de présences de votre enfant

LA PARTICULARITÉ DU GROUPE SCOLAIRE VILLERS-CENTRE

L'accueil périscolaire et l'étude surveillée des enfants de la maternelle Déruet et élémentaire du Château Simon de Chatellus sont directement organisés par l'association des parents d'élèves de l'école (APE).
Pour toutes informations, n'hésitez pas à les contacter !
Ecole Déruet : apederuet@gmail.fr
Ecole du Château Simon de Chatellus : ape.ecoleduchateau@yahoo.fr

LE PEDT

QU'EST CE QUE LE PEDT ?

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est un outil de mise en œuvre de l'aménagement des rythmes scolaires. Il permet de structurer et de rendre cohérente l'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire, de faire le lien entre ce qui relève de l'Éducation nationale et ce qui sera confié aux intervenants extérieurs.

Il est un gage de cohérence dans la définition du parcours éducatif de l'élève, formalise l'engagement des partenaires et mobilise les ressources existantes. Il doit permettre aux enfants de découvrir des activités auxquelles ils n'auraient pas accès sans ce dispositif.

QUEL EST LE CONTENU ?

VILLERS DÉVELOPPE 4 AXES POUR CE PROJET :

1 : Développer des activités culturelles avant l'enseignement, à la pause méridienne et après l'enseignement par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques.
2 : Développer des pratiques sportives, dans une volonté de sport pour tous
3 : Développer des activités liées à la citoyenneté par la mise en place d'actions visant à l'éveil à la citoyenneté, afin de sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques comme par exemple les questions environnementales.
4 : Jouer en développant les différents aspects du jeu. Cela passe par une réflexion et des actions autour de la valeur éducative et pédagogique du jeu.

UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LE PEDT ?

Oui ! Il élabore le PEDT en veillant à son adaptation aux besoins des enfants, des familles et du territoire.
Il est composé de représentants de l'Inspection académique, de la DDCS, des enseignants, des représentants des parents d'élèves, des intervenants sous la direction des élus concernés.
Le Maire peut choisir d'y adjoindre d'autres membres.

LE PEDT

ET LE COMITÉ DE SUIVI ?

Le comité de suivi n'est pas obligatoire mais permet de faire un point régulier. Il est composé de l'adjoint délégué à l'éducation, du directeur du service sport, jeunesse et éducation, du service éducation de la Ville, de la responsable de la gestion des rythmes scolaires, des directeurs d'écoles et d'un représentant parent élu de chaque établissement.
Il peut aussi réagir au plus vite face aux problèmes rencontrés.

L'IMPORTANCE DU SPORT

Les activités sportives contribuent à l'apprentissage du vivre ensemble et au respect de l'autre et des règles.
L'activité physique et sportive accessible à tous est un vecteur de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités d'accès aux pratiques sportives.
Ces activités portent un sens pédagogique fort autour des valeurs transmises et l'esprit d'équipe.

COMMENT MON ENFANT EST-IL ENCADRÉ ?

Centre de loisirs moins de 6 ans
> 1 animateur pour 8 enfants
Centre de loisirs plus de 6 ans
> 1 animateur pour 12 enfants
Accueil périscolaires moins de 6 ans
> 1 animateur pour 14 enfants
Accueil périscolaire plus de 6 ans
> 1 animateur pour 18 enfants

LES BONNES NOUVELLES DE LA RENTRÉE

TIPI : SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE !

Pouvoir payer de chez vous, en moins de cinq minutes vos factures de restauration scolaire, accueil de loisirs, études surveillées, accueils du matin et du soir, c'est maintenant possible avec Tipi (Titre Payable sur Internet) conçu par la Direction générale des finances publiques. Ce service est accessible à partir du site de la Ville. En quelques clics, réglez et recevez sur votre messagerie un ticket confirmant votre paiement !

Rendez-vous sur www.villerslesnancy.fr

Pour les parents imposables, il est possible de déduire du montant de leur impôt sur le revenu 50 % du montant des frais de garde versés pour leur enfant de moins de 6 ans.

Les parents dont l'enfant est inscrit au restaurant scolaire paient un tarif incluant les frais de garde, les repas, le personnel, les fournitures...

Dès lors, les factures de cantine stipuleront donc ces frais de garde spécifiques, soit environ 40 % du prix total.

VACANCES SCOLAIRES 2015/2016

À compter de la rentrée 2015, les zones changent ! Villers-lès-Nancy s'inscrit dans la **zone B** avec les académies de :
Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

Toussaint	Du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2015
Noël	Du lundi 21 au vendredi 31 décembre 2015
Hiver	Du lundi 8 février au vendredi 19 février 2016
Printemps	Du lundi 4 avril au vendredi 15 avril 2016
Été	Du mercredi 6 juillet au mercredi 31 août 2016

GARDER LE CONTACT

BOUCHE À OREILLE, LE FIL ENTRE LES PARENTS ET LA VILLE

Bouche à oreille, c'est une autre façon de rester en contact.
Une fois par mois, la newsletter ***Bouche à oreille*** vous informe des événements qui vous concernent directement. Les menus de la cantine, les préavis de grèves, les nouvelles activités périscolaires, mais aussi les rendez-vous et les conférences sur la parentalité, les modalités de la chasse aux oeufs, les détails de la Saint-Nicolas, les spectacles, les animations, les expos... Bref, tout ce qu'il faut savoir pour faire face à une semaine d'école ou préparer ses sorties avec les enfants ! Si vous souhaitez vous abonner à ***Bouche à oreille***, rien de plus simple ! Envoyez un mail à : inscriptions@villerslesnancy.fr en indiquant **Bouche à oreille** dans l'objet de votre message.

BUREAU DES INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Hôtel de ville, bd des Aiguillettes
Tél. : 03 83 92 12 10 - Fax : 03 83 92 12 00
inscriptions@villerslesnancy.fr

Groupe scolaire Villers-Centre : 03 83 40 24 35

Groupe scolaire Aiguillettes : 03 83 40 25 31

Groupe scolaire Camus : 03 83 27 02 74